

RASSEMBLEMENT CITOYEN

Le jeudi 5 février 2026 à 12 h 00

Devant la préfecture du Maine-et-Loire

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, il est devenu extrêmement difficile pour une personne étrangère d'obtenir un titre de séjour, une carte de résident en France ou d'obtenir la nationalité française.

En effet, la loi immigration du 15 juillet 2025 et les décrets signés par M. Retailleau juste avant son départ du ministère de l'Intérieur exigent un niveau plus élevé de maîtrise de la langue pour vivre et travailler en France. Par exemple, pour obtenir une carte de séjour pluriannuelle, est exigé le niveau A2, qui correspond à une fin de 3^{ème} du collège, et pour obtenir une carte de résident, le niveau B1, qui correspond à un niveau de lycée.

Nous, associations, syndicats, organismes de formation, professionnels de l'apprentissage constatons au quotidien :

- le décalage croissant entre le niveau requis en préfecture et le niveau réellement utile pour vivre au milieu des Français et s'intégrer professionnellement ;
- la complexité croissante des démarches administratives qui transforme chaque parcours en course d'obstacles décourageante.
- la précarité, l'insécurité psychique et matérielle, dans lesquelles sont plongées des familles entières pour renouveler leurs titres, alors qu'elles sont parfaitement intégrées et qu'elles viennent aussi, parfois, de pays francophones

De plus, l'administration réclame désormais un certificat de réussite à un « examen civique », censé mesurer sur 40 points l'adhésion aux valeurs de la République. Un QCM semble un exercice bien artificiel pour apprécier l'adhésion à des valeurs républicaines. Ce test envoie un message négatif et angoissant, aux personnes étrangères.

À Angers, la situation est particulièrement dégradée. En effet, l'APTIRA, association qui œuvrait depuis 1968 pour l'intégration des étrangers, a fermé ses portes en 2024. Elle proposait notamment des cours gratuits et de l'aide juridique. Tous les acteurs de la solidarité sur le territoire ont perdu un allié précieux. Alors que d'un côté l'État augmente ses exigences pour la maîtrise de la langue, de l'autre il réduit les financements des associations ou des organismes, capables de proposer des cours sur l'ensemble du territoire. Il offre des méthodes d'apprentissage alternatives, mais elles supposent une certaine autonomie et une bonne connaissance de la lecture en français, qu'une grande part des apprenants accueillis dans ces cours peinent à atteindre, même physiquement encadrés. Il y a une inadéquation entre un niveau de français précaire du fait de l'analphabétisation dans leur propre langue de certains réfugiés, notamment des femmes, et l'invitation à se former à partir de sites internet.

Les Angevines et les Angevins ne doivent pas fermer les yeux. La situation réservée aux personnes étrangères qui souhaitent s'installer en France n'est pas digne de la République. Compliquer les parcours d'intégration ne résoudra aucun des problèmes de notre pays.

Premiers signataires : **La Petite école, Le GREF, Le Secours catholique, Lire écrire tout au long de la vie, la CFDT Maine-et-Loire...**